

Séance du 18 octobre 2016

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

Accepte de reconduire le contrat de balayage de la voirie avec la SARL ATLANTIC BALAYAGE de Saint Fulgent -85250-, du 1er septembre 2016 au 28 février 2017.

Accepte de donner à bail à ferme à Monsieur Fabien BETARD, domicilié au Breuil-Barret - 85120 -, les parcelles cadastrées section ZH n°77 et n°78 « Le Champ Grelet » à La Jaudonnière d'une superficie totale de 1 ha 85 a 60 ca, moyennant un prix du fermage fixé à 130 € l'hectare qui suivra les variations des indices du fermage fixé par arrêté préfectoral, pour une période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2025.

Prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine et du Compte Administratif 2015.

Approuve la répartition du nombre de conseillers communautaires de la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer, de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin, de la Communauté de communes du Pays Mareuillais, de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine, par commune à compter du 1er janvier 2017.

Adopte les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine selon les dispositions de la Loi NOTRe et décide que ces modifications statutaires prendront effet à partir du 31 décembre 2016.

Est informé des études préliminaires réalisées par le bureau PERSPECTIVES dans le cadre de l'élaboration du PLUIH. Il en ressort pour notre commune, une superficie totale de terrains constructibles surdimensionnée par rapport aux surfaces réellement utilisées depuis 2008, et par rapport à la législation en vigueur. Il est préconisé de réduire ces surfaces à urbaniser pour se mettre en conformité et pour que le PLUI soit accepté.